

BAREME

en cas de manquements au Règlement Intérieur des Piscines

INFRACTIONS	MESURES
SÉCURITÉ	
Plongeurs en petite profondeur	* Rappel du RI * Au 2ème avertissement oral exclusion 2 jours (fiche exclusion) * En cas de récidive 1 semaine d'exclusion (fiche exclusion) entretien au retour avec le Chef De Bassin + Responsable Sécurité * Multi-récidive 1 mois + arrêté d'exclusion
Déplacement en courant sur les plages	
Pousser une personne à l'eau et/ou la maintenir sous l'eau	
HYGIÈNE	
Manger sur les plages	Rappel du RI
Tenue non conforme	<u>Interdiction d'accéder aux bassins</u> Exclusion de l'établissement
Atteinte à la propreté du site (Crachats, mise à l'eau d'une serviette,...)	* Rappel du RI * Au 2ème avertissement oral exclusion 2 jours (fiche exclusion) * En cas de récidive 1 semaine d'exclusion (fiche exclusion) entretien au retour avec le Chef De Bassin + Responsable Sécurité * Multi-récidive 1 mois + arrêté d'exclusion
INCIVILITÉS	
Plongeurs cassés gênant les utilisateurs.	* Rappel du RI * Au 2ème avertissement oral exclusion 2 jours (fiche exclusion) * En cas de récidive 1 semaine d'exclusion (fiche exclusion) entretien au retour avec le Chef De Bassin + Responsable Sécurité * Multi-récidive 1 mois + arrêté d'exclusion
Nuisance sonore avec radio, téléphone, MP3 sur les plages.	
Vacarme, désordre au sein de l'établissement.	
Consommation de tabac	Avertissement oral, rappel de la loi et du RI
Boire de l'alcool dans l'enceinte de l'établissement	Exclusion de l'établissement
État d'ébriété	
Consommation de stupéfiant (cannabis...).	
Non respect des règles de sécurité (Règlement Intérieur), gestes obscènes, vols, bagarres, outrages, propos racistes, sexistes et homophobes, injures envers les usager-res, les personnels municipaux ou tout autre personne travaillant pour la ville.	En cas de récidive, exclusion pour la saison + arrêté d'exclusion et appel des forces de l'ordre